EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 février 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre février deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLET à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis VIRGOULAY à Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Odile SAUGUES**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.
Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46.
A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

Rapport N° 30

INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (2011)

Conformément à l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jeudi 27 janvier 2011 afin d'examiner les rapports d'activité relatifs à la gestion de la Gare Routière, du Polydôme et des parcs de stationnement (Poterne-Cathédrale, Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille, Salins-Gambetta).

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N°6)

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de ce procès-verbal qui retrace les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2011.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 mars 2012

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU JEUDI 27 JANVIER 2011
14H30 17H30
Hôtel de Ville
(salle du Conseil Municipal -côté public-)

-1- Examen du rapport relatif à la gestion du parc de stationnement de la Poterne/Cathédrale, exercice 2009,
-2- Examen du rapport relatif à la gestion de la Gare routière, exercice 2009
-3- Examen du rapport relatif à la gestion du POLYDÔME en 2009
-4- Examen du rapport relatif à la gestion du parc SALINS/GAMBETTA
-5- Examen des rapports relatifs à la gestion des parcs de stationnement exploités par la Société VINCI SERVICE en 2009 :
(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes Delille)

---------- PROCES VERBAL N°6----------

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
 - Monsieur Alain MARTINET

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
 - Monsieur Alain BARDOT

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :
- AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE REPRESENTE PAR PATRICE BESQUEUT
- CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT REPRESENTEE PAR THERESE SOUCILLE
- UNION DES COMITES DE QUARTIERS REPRESENTEE PAR JOËLLE BRUNEL (MONSIEUR PIERRE BOYER EXCUSE)
- UFC QUE CHOISIR REPRESENTE PAR MAX GRENERY
- CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE REPRESENTEE PAR MICHEL MATHELIN

- Représentants des services délégués :
- Monsieur Michel MIGLIERINA et Monsieur Jean-Yves FAFOURNOUX, parc Poterne/Cathédrale
- Monsieur Didier JOURDAIN, Gare Routière
- Monsieur Patrick GOGORDAN, Polydôme

- Madame Ghislaine HUGUENOT et Madame Evelyne BEAUDOIN, parc des SALINS/GAMBETTA
- Madame Marie-France ANGELY et Monsieur Philippe MEYVIAL, parcs gérés par la Société VINCI-PARK

- Les services municipaux :

- Monsieur Luc MARQUET, (Directeur des affaires juridiques)
- Pierre CONNE, (Direction des affaires juridiques)
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
- Madame Patricia AUCOUTURIER
- Madame Cécile AUDET
- Madame Carole COUTIAL
- Monsieur Michel FANGET
- Monsieur Philippe GORCE
- Monsieur Alain LAFFONT
- Madame Christine PERRET
- Madame Odile VIGNAL

- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME
- UROC AUVERGNE
- VERSUS PROD
- CLERMONT-COMMERCE
- MONSIEUR PIERRE BOYER (UCQ) (EXC)

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence, Monsieur le Président propose alors d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

Parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE

Cette délégation arrivera à échéance en 2018. Le rapport relatif à la gestion de cet équipement en 2009 a été envoyé aux participants.

Monsieur Jean-Yves FAFOURNOUX, Président de la Société chargée de la gestion de l'équipement fait un bref rappel historique. La Société qu''il préside est constituée d'une centaine d'actionnaires. Il s'agit de commerçants, d'artisans, de membres de professions libérales qui ont souhaité dans les années 1970 la construction du premier parc en ouvrage sur Clermont-Ferrand.

Monsieur MARTINET remercie Monsieur FAFOURNOUX pour ces précisions fort intéressantes et demande d'aborder l'année 2009.

Monsieur FAFOURNOUX précise qu'il a donné au Directeur de l'établissement comme directive un parc fonctionnel apte à accueillir les usagers 24/24 et 7/7.

Monsieur MIGLIERINA explique que pour 2009 il a été réalisé pour 17 000 € de travaux pour l'installation d'une vidéo surveillance.

Monsieur MARTINET demande aux responsables du parc de communiquer en direction du public sur le thème de la sécurité dans le parc.

Monsieur MIGLIERINA précise qu'il a été réalisé pour 27 000 € de travaux pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement (fonte de neige), ainsi que pour la pressurisation du bureau du personnel.

Monsieur BESQUEUT et Monsieur GRENERY indiquent que la sortie du parc est délicate et peut être dangereuse (traversée de la voie du TRAM et risque de collision avec les piétons).

Monsieur MARTINET répond que ces remarques seront transmises, pour étude, aux services techniques de la Commune.

Monsieur BESQUEUT félicite les responsables du parc pour le système de lecteur des cartes bancaires positionnés en sortie (facilite de débit des voitures en cas d'affluence).

LA GARE ROUTIERE

Le rapport relatif à la gestion 2009 de cet équipement a été transmis avant la réunion. Ce rapport concerne la dernière année entière d'exploitation. Un nouveau contrat a été reconduit en mai 2010 pour une durée de cinq ans.

Monsieur MARTINET précise à ce sujet que le transport interurbain est une compétence départementale et qu'en conséquence, la gestion de la Gare Routière devrait être assurée par le Département et non par la Commune. Un courrier pourrait être adressé au printemps prochain au Président du Conseil Général afin de lui indiquer que la Commune ne souhaite pas prolonger seule son effort (financement du déficit annuel à hauteur de 60 000 € maximum) au delà de 2015 (date d'échéance du contrat actuel).

Monsieur Didier JOURDAIN explique, que depuis le transfert du service (fermeture de la galerie marchande), l'équipement présente chaque année un déficit d'exploitation. Par ailleurs, cette baisse d'activité s'est aggravée depuis 2008 par la transformation de certaines lignes interurbaines en lignes urbaines (reprise par la T2C de la ligne Clermont/Lempdes/Pont-du-Château dont les départs ne se font plus à la Gare Routière). La Gare Routière affichait 52 000 départs par an il y a quinze ans elle n'en fait plus que 19 000 aujourd'hui. Des recettes annexes importantes (marché aux puces) permettent de limiter le déficit (presque la moitié des recettes de fonctionnement). Mais ces recettes sont liées aux conditions climatiques. Les locaux provisoires mis à la disposition de l'exploitant par la Collectivité sont bien adaptés aux besoins. La SEM accueille et renseigne les voyageurs, fait stationner les autocars interurbains. Le site accueille en outre les voyageurs des transports internationaux.

Suit un débat sur les marginaux qui se sont installés à proximité.

LE POLYDOME

La gestion du POLYDÔME a été confiée en 2006 à la Société GLEvents pour une durée de douze ans. Le compte rendu d'activité 2009 qui porte sur la quatrième année d'affermage a été transmis aux membres de la Commission avant la réunion.

Monsieur COGORDAN explique que sur le créneau commercial du tourisme d'affaires, l'équipement est complémentaire de celui de la Grande Halle et les équipes sont mutualisées (GLEvents gère aussi la Grande Halle). Ainsi, en ce qui concerne les Congrès (tourisme d'affaires), la synergie GRANDE HALLE/POLYDÔME permet à GLEvents de vendre non pas une structure, mais une destination. Le prix est prévu contractuellement avec le délégant. Il a été fixé à 2,62 €/m² en 2006. Les indices de révisions portent le prix à 2,80 €/m² en 2009.

Monsieur MARTINET précise que Clermont-Ferrand souhaite depuis de nombreuses années accueillir le congrès des HLM. On ne désespère pas de voir ce congrès à Clermont-Ferrand en 2013.

Monsieur COGORDAN présente les grandes lignes de l'année 2009. Elle se caractérise par des mesures susceptibles d'anticiper la crise par l'accueil de nouvelles manifestations. Ainsi il y a eu plus de manifestations en 2009 qu'en 2008, mais la durée moyenne des manifestations a diminué. POLYDÔME réfléchit aux moyens de compenser en 2013 les contrats passés aujourd'hui par la Commune pour assurer les spectacles de théâtre durant les travaux du Théâtre Municipal. L'espace de restauration « ENTRE DEUX VILLES » permet de répondre à une nouvelle demande des clients qui souhaitent organiser des évènements autour de la restauration. La concurrence devient difficile. Ainsi quand un nouveau concept devient commercialement rentable, les concurrents offrent le même service.

Monsieur MARTINET revient sur les servitudes de gratuité qui étaient de dix et qui viennent d'être renégociées et portées à vingt. Ces servitudes permettent aux associations de bénéficier de l'équipement pour leurs manifestations d'importance. Ce sont les excellents résultats du gestionnaire en 2008 qui ont permis à la Commune de demander à GLEvents de revoir les conditions contractuelles et de bénéficier de dix servitudes supplémentaires.

Monsieur BESQUEUT indique que son association a utilisé le POLYDÔME à l'occasion de la manifestation « CARNETS DE VOYAGES ». Les toilettes étaient dans un état déplorable et les ascenseurs en panne.

Monsieur COGORDAN répond que pour les ascenseurs il était au courrant. Il y en avait qu'un sur deux qui fonctionnait. En ce qui concerne l'état des toilettes, il va se renseigner.

Monsieur MARTINET profite de l'intervention pour rappeler que CARNETS DE VOYAGE a bénéficié d'une servitude de gratuité de la Commune pour sa manifestation et parallèlement obtenu des facilités de l'exploitant. A partir de maintenant, la Commune et les services du POLYDÔME resteront vigilants pour qu'il n'y ait plus de cumuls d'avantages.

Monsieur COGORDAN explique qu'il y a eu aussi un malentendu avec les organisateurs de CARNETS DE VOYAGE qui ont commandé un cocktail en pensant obtenir un buffet.

LE PARC SALINS/GAMBETTA

Cette délégation arrivera à échéance en 2016. Le rapport relatif à la gestion de cet équipement en 2009 a été envoyé aux participants.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame Ghislaine HUGUENOT qui présente l'activité du parc en 2009.

Madame HUGUENOT présente l'équipement qui dispose de 185 places en sous-sol (dont 115 amodiées) et 300 places en surface. On assiste à une baisse de fréquentation du parc. Ce parc n'affiche jamais complet. Le chiffre d'affaires 2009 reste stable car le Crédit Agricole a acheté des abonnements pour son personnel. Il s'agissait de stagiaires de passage et l'opération n'a pas été renouvellée en 2010. Les activités annexes (location de véhicules, brocante, services divers, représentent presque 40 % du chiffre d'affaires.

Madame SOUCILLE demande des précisions sur l'activité « AUTOPARTAGE ».

Madame HUGUENOT explique qu'il s'agit d'une location de véhicules de très courte durée mais que ce concept qui fonctionne depuis presque dix ans n'a pas trouvé sa clientèle à Clermont-Ferrand.

Suit un débat sur les difficultés rencontrées par les automobilistes pour identifier l'équipement.

Le réseau de fléchage actuel des parcs de stationnement arrive en fin de vie et un nouveau dispositif est étudié. Dans l'hypothèse où la municipalité déciderait la mise en service d'un nouveau dispositif, le Parc des SALINS pourrait être inclus dans le nouveau fléchage (il en était exclu jusqu'à maintenant). Il est suggéré en outre de modifier le nom du parc et de lui attribuer comme enseigne commerciale le nom de « SALINS/GAMBETTA ».

Monsieur MARTINET a pris note que les barrières de ce parc sont levées la nuit de 21H30 à 7H30 et que ce dispositif permet de réduire considérablement les actes de vandalisme. Il s'agit d'un exemple à prendre en compte pour un autre parc de la Commune géré par VINCI (Place du 1er MAI).

LES PARCS DELEGUES A VINCI

(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille)

(a) **Parc de stationnement Blaise Pascal**

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA (Société Auxilliaire des Parcs d'auvergne) le 28 décembre 2007. La DSP arrivera à échéance en 2016.

(b) **Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, Marché St Pierre et Allagnat**

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de Vinci-Park. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat ». En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA. Cette DSP arrivera à échéance en 2016.

(c) **Parcs de stationnement Les Carmes/Dellile**

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes/Delille » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK.

Les rapports relatifs à la gestion de ces cinq équipements ont été distribués aux membres de la commission.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame ANGELY.

Madame ANGELY explique qu'en 2009 la baisse de fréquentation constatée depuis quelques années dans les parcs Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix et Saint Pierre s'est stabilisée. Pour 2010, VINCI a enregistré 13% de passage en plus. Les automobilistes réinvestissent le centre ville. Il est proposé aux usagers de nouveaux produits comme par exemple des offres commerciales (-50%) sur les abonnements trimestriels. VINCI propose des vélos en location, mais ce service n'est jamais demandé par les usagers.

Monsieur MARTINET indique qu'il adressera prochainement un courrier à VINCI afin d'avoir un bilan sur cette opération de location de vélos.

Monsieur GRENERY signale que la sortie du parc du marché Saint-Pierre est dangereuse.. Les automobiles qui sortent du parc ne voient pas les pour les piétons qui cheminent sur le trottoir et traversent la trémie. Par ailleurs, il a été observé des automobilistes « étourdis » qui empruntaient la voie du tram. Il serait nécessaire de renforcer la signalisation.

Monsieur MARTINET indique que cette sortie est aussi délicate que la sortie du parc de la POTERNE/CATHEDRALE et qu'il va demander aux services techniques d'étudier la question.

Suit un débat sur la sortie du parc JAUDE/VERCINGETORIX et le cheminement des véhicules dans les petites rues avant d'atteindre les grandes artères.

Madame ANGELY indique que les parcs gérés par VINCI sont sous surveillance constante y compris la nuit. Une réflexion est en cours concernant une ouverture du parc JAUDE/VERCINGETORIX 24/24. Aujourd'hui ce parc est accessible de 7H00 à 1H00 (les usagers peuvent cependant sortir à toute heure).

Concernant le parc LES CARMES/DELILLE, Madame ANGELY indique que VINCI a dû immobiliser 16 places sur 146. Les joints ne sont plus étanches, et l'eau de pluie ruisselle dans l'ouvrage. Cette eau est chargée de chaux et endommage les véhicules stationnés.

Monsieur MARTINET ajoute que ce problème a fait l'objet d'une expertise judiciaire afin de déterminer les responsabilités entre la Commune, le SMTC et VINCI. Nous sommes en attente de la décision du juge concernant la part de chaque collectivité.

Monsieur Alain Martinet met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le vendredi 04 février 2011

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET